

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2024
Publication : 13/12/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 12 décembre 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 6 décembre 2024

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 41
Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents participant au vote : 37
Nombre de procurations : 2

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Laurent GOBET
Madame Nathalie KOENDERS		Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Christine MARTIN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Céline TONOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Odile GOIZET-DUMONT suppléante de M. Dominique GRIMPRET	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Jean DUBUET
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Didier RELOT
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Patrick BAUDEMMENT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Guillaume RUET	Madame Monique BAYARD
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Philippe BELLEVILLE

Membres absents :

Monsieur Jean-François DODET	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES
SANTENOV DIJON BOURGOGNE – Demande de subvention pour l'année 2025

Lors de leurs Assemblées Générales Extraordinaires (AGE) respectives des 16 et 24 octobre 2024, les gouvernances des associations du Technopôle Santenov et du Pôle BFCare ont validé la fusion de leur entité pour devenir « Santenov Dijon Bourgogne » en janvier 2025.

Les dirigeants des associations du Pôle BFCare et du Technopôle Santenov ont souhaité à la fois additionner leurs forces et développer de nouvelles activités toujours dans l'objectif d'accroître le potentiel d'innovation, de développement économique et d'attractivité de l'écosystème santé du territoire Dijon Bourgogne qui représente 6000 emplois, 150 entreprises et 1,5 Milliards d'euros de chiffre d'affaires consolidé.

Lors de son AGE du 16/10/24, l'association Santenov a fait délibérer l'évolution de ses statuts (C.F annexe 1) et de sa gouvernance ainsi que son budget prévisionnel de 610 K€ pour l'année 2025 (C.F annexe 2).

Présidée par Monsieur Pascal Auzière, Directeur Business Développement Stratégique de la division Urgo Healthcare (Groupe Urgo), la gouvernance de L'association Santenov Dijon Bourgogne capitalise sur les représentants des membres fondateurs que sont Dijon métropole, le CHU Dijon-Bourgogne le Centre Georges-François Leclerc, l'Université de Bourgogne auxquels s'associent des dirigeants d'entreprises emblématiques du territoire en tant que membres bienfaiteurs (Urgo, Proteor, Oncodesign Precision Medecine, CPage, Inventiva, Delpharm, Astrea Pharma) ainsi que la Région Bourgogne-Franche-Comté et la Préfecture de région en tant qu'invités permanents.

Conformément à ses statuts, Santenov Dijon Bourgogne proposera aux adhérents de l'association, startup, entreprises et organismes publics et privés actifs dans le domaine de la santé, une nouvelle offre de services qui sera assurée en appui et synergie avec des membres fondateurs et partenaires clés :

- Accompagnement des projets d'innovation
- Animation de réseau
- Accélération de startup
- Promotion et Communication de l'écosystème santé Dijon Bourgogne
- Hébergement de projets scientifiques, d'innovation et d'entrepreneuriat en santé (*Bâtiment Sully Santenov construit par Patriarche*)

Par courrier du 20/11/24, Pascal Auzière, Président de l'association Santenov Dijon Bourgogne sollicite Dijon métropole pour une subvention de fonctionnement de 130 000 € pour 2025.

Le budget prévisionnel 2025 voté en AGE de l'association Santenov Dijon Bourgogne le 16/10/24 est porté à 610 000 € (C.F annexe 2).

Aussi, il vous est proposé d'attribuer à l'association Santenov Dijon Bourgogne, une subvention d'un montant de 130 000 € pour l'année 2025 selon les modalités de versement spécifiées dans la convention ci-jointe (C.F annexe 3).

Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :

- **d'attribuer** à l'association Santenov Dijon Bourgogne, une subvention de 130 000 € au titre de son fonctionnement pour l'année 2025 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2025.

SCRUTIN POUR : 38

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 1

DONT 2 PROCURATION(S)